



Projet agrivoltaïque des sables

Madame, Monsieur,

Depuis 2023, Verso Energy, en partenariat avec Sylvain Coulon (B3C), Hélène Gobier et Frédéric Mulcey (VDS Agri), étudie la faisabilité d'un projet agrivoltaïque sur des parcelles des deux exploitations, situées sur les communes de Préty et de Lacrost.

L'objectif ? Pérenniser les exploitations agricoles en les adaptant aux changements climatiques et développer la production d'énergies renouvelables sur le territoire grâce à l'installation de panneaux solaires. À son échelle, ce projet contribuera à l'atteinte des objectifs nationaux de production d'énergie solaire (100 GW en 2050 à l'échelle de la France, contre 20 GW en 2023) et à l'ambition de la Bourgogne Franche-Comté de devenir une région à énergie positive d'ici 2050.

Ce projet est le fruit d'un long processus, nécessaire à la prise en compte des spécificités de votre territoire. Il a nécessité la réalisation de différentes études techniques : environnementale, paysagère et agricole. Il a également fait l'objet d'échanges avec vos élus locaux, la Chambre d'Agriculture et la Direction départementale des Territoires (DDT) de Saône-et-Loire.

Il nous importe aujourd'hui de vous associer à cette démarche de dialogue local. Cette lettre vous fournit les informations essentielles sur le projet en cours. **Une permanence publique y sera par ailleurs consacrée le 8 juillet 2025 à la mairie de Lacrost.** À cette occasion, je serai ravi de vous présenter le projet plus en détails et de répondre à vos éventuelles questions !

Dans l'attente de vous rencontrer, je vous souhaite une bonne lecture et reste à votre disposition pour plus d'informations.



Arthur Camu
Chef de projet



LE SAVOIR-FAIRE RENOUVELABLE

Verso Energy est une société créée en 2021, née d'une conviction : parvenir à un mix énergétique comportant une forte proportion d'énergies renouvelables est possible ! Ses équipes sont présentes tout au long du cycle de vie des projets de production d'électricité renouvelable, de stockage d'électricité par batterie et de production d'hydrogène décarboné et de ses dérivés.

Un projet agricole et énergétique local

DEUX AGRICULTEURS PARTENAIRES



Sylvain COULON - B3C

Installé à Lacrost et à Prétty depuis 2022, Sylvain Coulon travaille en polyculture élevage dans une exploitation à taille humaine. Il attend du projet une amélioration de son système d'irrigation, qui lui permettra de se lancer dans la culture de l'oignon. Une partie du projet sera compatible avec le pâturage de ses vaches, qui pourront circuler librement et bénéficier de l'ombre créée par les panneaux.



Hélène GOBIER et Frédéric MULCEY - VDS Agri

Hélène Gobier et Frédéric Mulcey sont installés à Prétty depuis 2022. Leur production et le revenu qu'ils en tirent sont aujourd'hui fortement impactés par les aléas météorologiques et la volatilité des débouchés. Le projet leur permettra de mieux adapter leur exploitation aux changements climatiques, leur procurera un revenu stable et contribuera donc à pérenniser leur activité agricole

CE QUE VA APPORTER LE PROJET AGRIVOLTAÏQUE AUX DEUX EXPLOITATIONS



Pérenniser l'activité agricole

en diversifiant les sources de revenu et en procurant un revenu stable et durable



Prévenir l'échaudage des cultures

en période de sécheresse, protéger les cultures en cas de grêle et limiter l'envol des terres lors des tempêtes



Améliorer le bien-être animal

en offrant une protection aux bovins grâce à l'ombrage apporté par les panneaux

OPTIMISER L'USAGE DE LA RESSOURCE EN EAU

Aujourd'hui, Sylvain Coulon, Hélène Gobier et Frédéric Mulcey irriguent leurs parcelles grâce à un système de canon qui a de nombreux désavantages, notamment celui de contribuer au tassement des terres. L'installation d'un système d'irrigation automatisé sur les pieds des panneaux permettra d'**arroser plus efficacement les cultures, d'économiser l'eau et d'améliorer les pratiques de culture**. Un gain de temps non négligeable pour les agriculteurs ! Les panneaux contribueront aussi à limiter l'évapotranspiration.

UN PROJET EN PHASE AVEC LES DEMANDES DU MONDE AGRICOLE LOCAL

La Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire a élaboré une grille de critères exigeante pour apprécier la qualité des projets agrivoltaïques. Elle repose sur la volonté de répartir équitablement leurs bénéfices au sein du monde agricole. Conformément à ses attentes, Verso Energy :

- ✓ **limite la puissance installée par exploitation à 12 MWc,**
- ✓ **contribuera au fonds collectif pour la transition énergétique des exploitations agricoles à hauteur de 2000 € / MWc / an.**

L'AGRIVOLTAÏSME

RÉPONDRE AUX ENJEUX AGRICOLES ET ÉNERGÉTIQUES



Règlementairement, un projet agrivoltaïque est une **centrale solaire au sol**, implanté sur une parcelle agricole de manière à en conforter l'activité première : **l'agriculture**. L'activité agricole reste l'activité principale des parcelles. Une étude préalable agricole est réalisée pour démontrer que le projet permet à la fois **un rendement stable et un revenu agricole durable**, mais aussi de rendre un ou plusieurs services aux exploitations agricoles.



- Zone exploitée
- Boisement et haies existants

Implantation susceptible de faire l'objet d'ajustements futurs



29
GWH

de production
annuelle
d'électricité
prévu



24
MWC

de puissance
installée,
soit l'équivalent de



45
HECTARES

de zone
d'implantation
couverts à moins
de 35 % par des
panneaux solaires



5300

FOYERS ALIMENTÉS

Un projet respectueux des enjeux humains et environnementaux



Plusieurs études techniques ont été réalisées par des bureaux indépendants afin de tenir compte des spécificités et des enjeux du territoire.



À partir de ces études, Verso Energy a conçu un **scénario d'implantation assorti de mesures d'atténuation des impacts**. Ces mesures respectent la logique ERC (pour « Éviter, Réduire, Compenser »), qui vise à garantir que la construction et l'exploitation de la centrale solaire soient de moindre impact pour le territoire. Ces mesures font l'objet d'un suivi indépendant durant toute la durée de vie du projet. Comme tout projet agrivoltaïque, le projet agrivoltaïque des sables sera réversible : en fin de vie, son **démantèlement complet et la remise en état des parcelles** seront pris en charge par Verso Energy.



Une distance de 15 mètres par rapport aux boisements est respectée pour réduire au maximum l'impact du projet sur la faune et la flore.

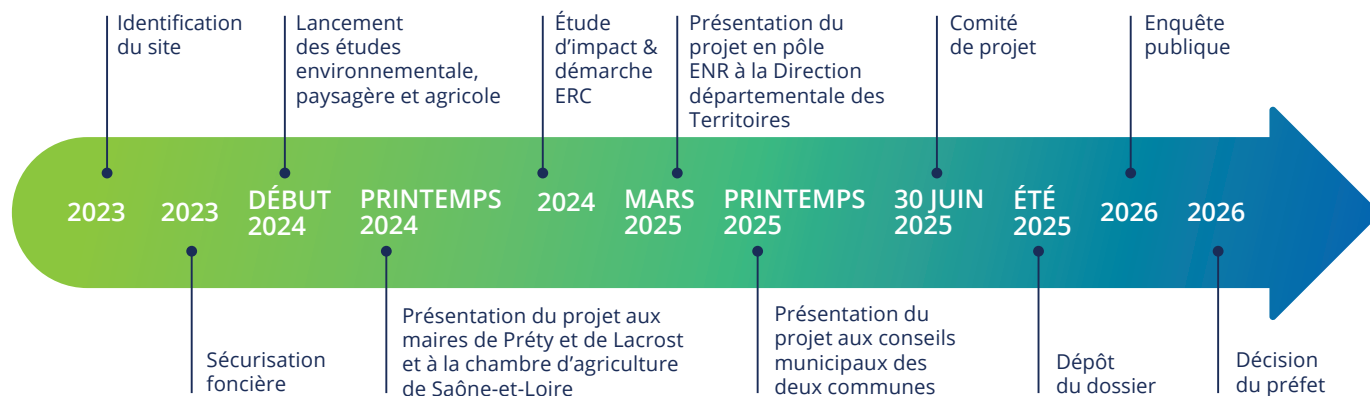


L'implantation évite les zones à proximité immédiate des habitations, afin de limiter l'impact visuel du projet.

UNE CONCEPTION ADAPTÉE AUX CULTURES ET OPTIMISANT LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ

Les panneaux photovoltaïques seront équipés de trackers leur permettant de suivre la course du soleil. Au-delà du gain en termes de production, cette technologie permet de s'adapter au pâturage tournant sur les parcelles de Sylvain Coulon. Les panneaux prendront une position à plat lors de la présence d'animaux ce qui permet leur circulation et le pâturage.

Où en sommes-nous ?



UN PROCESSUS D'AUTORISATION EXIGEANT

Pour répondre aux exigences réglementaires et voir le jour, un projet agrivoltaïque doit passer par trois étapes incontournables :

- 1.** Être suivi par la Direction départementale des territoires (DDT),
- 2.** Obtenir l'avis conforme de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF),
- 3.** Être autorisé par le Préfet.

Vous informer, notre priorité

Parce que nous avons à cœur de développer ce projet en toute transparence, nous mettons à votre disposition plusieurs supports d'information et organisons plusieurs temps de dialogue avec les acteurs locaux.

 Toutes les informations concernant le projet et sa mise en œuvre pourront être suivies via le site web dédié : www.projet-agrivoltaïque-des-sables.fr

 Un comité de projet assurera des échanges entre le porteur de projet et les représentants locaux (dont ceux des communes limitrophes) sur les conditions d'intégration dans le territoire du projet. Les résultats de ces échanges seront disponibles publiquement.

 Une permanence publique se tiendra **8 juillet de 16h à 19h** en mairie de Lacrost pour répondre à vos questions.

 Une enquête publique, menée par un commissaire enquêteur indépendant, assurera des permanences à Préty et à Lacrost, ainsi que dans les communes limitrophes. L'enquête peut durer de 30 jours minimum à 60 jours maximum. Les conclusions de l'enquête seront rendues publiques.

ENEZ-NOUS RENCONTRER



Verso Energy vous propose de se rencontrer lors de la permanence publique qui se tiendra :
LE 8 JUILLET 2025 DE 16H À 19H À LA MAIRIE DE LACROST
Profitez-en pour en savoir plus sur l'agrivoltaïsme, le projet agrivoltaïque des sables, l'implantation précise du projet et poser toutes vos questions !

RESTONS EN CONTACT

Pauline Ségard, consultante à l'Agence Tact et chargée de la concertation autour du projet, est joignable :

 pauline.segard@agencetact.fr  07 56 27 49 11